

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 05 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 05 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 29 avril, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Mignières, au vu du contexte exceptionnel lié à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur GARNIER, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, BRUNEAU, GUILLAUME, LANGE, ROUSSEL, MAHE

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, CABREUX, LORIDE, DESCOTTES, LUTON, PICHOT,

Absent et pouvoir : M TESTAULT

Secrétaire de séance : Mme BRUNEAU

SPL CHARTRES AMENAGEMENT – Approbation des modifications statutaires portant sur les articles 4, 13, 15, 18, 19, 25, 28, 29 et 30 dont l'objet social et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL CHARTRES AMENAGEMENT, dont elle détient une action.

La société dispose actuellement de Statuts dont la dernière modification date de 2018.

La SPL Chartres Aménagement est actuellement soumise à la convention collective de la promotion immobilière qui n'est pas en corrélation avec les activités qu'elle exerce. Elle souhaite opérer un changement de convention au profit de la convention collective « Syntec Ingénierie » et est tenue à cet effet de modifier son objet social.

Ainsi, afin de permettre ce changement de convention collective, mais également la tenue des Conseils d'administration, des Assemblées générales et des Assemblées spéciales par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication et le parachèvement de la digitalisation desdites instances, le Conseil d'Administration de la SPL Chartres Aménagement, qui s'est réuni le 19 avril 2020, a proposé de modifier comme suite les articles 4, 13, 15, 18, 19, 25, 28, 29 et 30 des statuts de la Société.

Après débat, délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet de modification statutaire.

CONVENTION ACTES D'URBANISME AVEC CHARTRES METROPOLE : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la convention avec Chartres Métropole concernant l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de confier l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme opérationnels à la communauté d'agglomération Chartres Métropole.
- APPROUVE la convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

VERIFICATION STRUCTURELLE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UN ROND-POINT ET D'UN CHEMINEMENT PIETONS : Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal qu'il a reçu les différents interlocuteurs dans le cadre de l'aménagement d'un rond-point et d'un cheminement piétons entre Mignières et la zone d'activité.

Considérant la proposition de Quadric SAS,

Considérant la possibilité pour la Commune de Mignières d'éviter un report d'échéance de travaux,

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter l'avance des frais de ce devis d'un montant de 6 262.50€ HT.

CONVENTION CM'IN : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique, la collectivité est invitée à signer une convention avec Chartres Métropole Innovations Numériques.

Après débat, délibération et vote, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le document proposé, et mandatent Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat ci-annexée.

SUBVENTION ASSOCIATION « RENOVATION DE LA CHAPELLE » : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Mme Blondeau est référente au sein du projet de création d'une association dans de la cadre de la rénovation de la Chapelle.

Considérant, que cette association est d'utilité publique,

Considérant le besoin de communication,

Les membres du Conseil Municipal, après débat délibération et vote, acceptent à l'unanimité le versement exceptionnel d'une subvention de 5 000€.

Monsieur le Maire informe que l'association recherche un nom ; toutes les suggestions seront étudiées.

TARIFS CIMETIERE : Après débat, délibération et vote il est décidé, à l'unanimité de définir les tarifs suivants :

- Concessions temporaires de 15 ans : 150 € - superposition : 40 €
- Concessions temporaires de 30 ans : 250 € - superposition : 60 €
- Concessions temporaires de 50 ans : 400 € - superposition : 100 €
- Superposition dans une concession perpétuelle : 500 €
- Concessions de cases de columbarium d'une durée de 15 ans : 450 € la première urne – 200€ la seconde urne
- Concessions de cases de columbarium d'une durée de 30 ans : 850 € la première urne – 300€ la seconde urne
- Concessions pour caverne temporaires de 15 ans : 100 € - superposition : 30 €
- Concessions pour caverne temporaires de 30 ans : 165 € - superposition : 45 €
- Concessions pour caverne temporaires de 50 ans : 300 € - superposition : 65 €

Taxe de vacation funéraire : 15 €

Taxe d'accès au caveau provisoire :

- Gratuit pour 48 heures
- De 3 à 7 jours : 20 €
- Au-delà : taxe à la journée de 5 €

Taxe d'épandage des cendres : 50 €

Il est précisé que les tarifs de superposition s'appliquent autant pour l'inhumation d'un corps ou la mise en place d'une urne.

Questions Diverses :

PARTICIPATION SIVOS CMV : Monsieur le Maire informe que suite à l'entrée de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Corancez-Mignières-Ver les Chartres des appels à cotisations vont être à régler pour l'année 2021 pour un montant prévisionnel total de 192 000€. A savoir :

- Participation - part fixe 2021 : 125 000€
- Participation - part variable 2021 : 67 000€

Ces montants avaient été prévus au Budget Primitif 2021.

ARSENAL : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bâtiment de l' Arsenal est sur le point de s'effondrer.

Considérant le danger imminent sur ce bâtiment,

Considérant le permis de démolir n° 028 253 21 M 0001,

Après débat délibération et vote à l'unanimité (une abstention) le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette démolition.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation des tours de garde dans le cadre des élections départementales et régionales.

Il est précisé que le vaccin et les tests COVID sont recommandés mais pas obligatoires.

M Luton demande à Monsieur le Maire s'il a la possibilité d'ouvrir la vaccination pour tous. Monsieur le Maire informe que seuls les maires qui ont un centre de vaccination sur le territoire de leur commune peuvent faire cela.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu au mois de juin.

M Descottes expose les problèmes de voirie rencontrés rue de la chapelle lors du week-end dernier. L'entreprise n'ayant pas remblayé correctement les tranchées.

Mme Christeaut demande si les activités sportives pourront reprendre prochainement. Monsieur le Maire indique qu'il faut attendre les directives Préfectorales qui seront données le 09 juin 2021.

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité pour une réunion privée dans la salle polyvalente. Cependant les directives sanitaires en vigueur ne permettent pas de répondre favorablement à cette demande.

Mme Christeaut informe les membres du Conseil Municipal que le nettoyage de printemps se déroulera le 05 juin et que les conseillers seront sollicités pour la distribution des flyers, aux administrés, avant le 21 mai.

M Dagonneau informe les membres du Conseil Municipal que les commandes de rideaux pour la salle polyvalente ont été passées.

Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 08 mai se déroulera en comité restreint avec M Pichot Guy représentant les anciens combattants. Monsieur le Maire propose que 4 élus maximum se joignent à eux.

M Luton demande si le VPI et le four ont été réglés par la Commune de Ver les Chartres.

M Luton interpelle la municipalité sur les problèmes de stationnement rencontrés dans la rue aux juifs. La circulation des piétons ne peut se faire en sécurité à cause du stationnement de certains véhicules. Des problèmes de nuisances sonores sont assez récurrents.

Monsieur le Maire informe qu'étant élu M Luton peut interpeller les administrés et les sensibiliser sur la réglementation.

M Loride demande s'il est possible de communiquer via l'application « panneau pocket » sur les problématiques des chiens non attachés.

Monsieur le Maire informe que les personnes du cirque devraient partir le dimanche 16 mai. Une réunion a eu lieu sur place le vendredi 30 avril pour proposer un déplacement sur l'aire du Grand passage de Chartres.

La séance est levée à 22h00.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
26	05/05/2021	Modification Statutaire Chartres Aménagement	10/05/2021	10/05/2021
27	05/05/2021	Convention de service ADS	10/05/2021	10/05/2021
28	05/05/2021	Devis – Travaux rond-point	10/05/2021	10/05/2021
29	05/05/2021	Convention CM'IN	10/05/2021	10/05/2021
30	05/05/2021	Subvention Association Chapelle	10/05/2021	10/05/2021
31	05/05/2021	Tarifs Cimetière	10/05/2021	10/05/2021
32	05/05/2021	Participation SIVOS CMV	10/05/2021	10/05/2021
33	05/05/2021	Arsenal démolition	10/05/2021	10/05/2021